



Vol d'appareil photo(et autre), blessure, lors d'une activité no

Par **klax**, le **19/03/2008** à **12:24**

Il y a maintenant 7 jours que ma petite histoire à eu lieu:

Je suis allé peindre (graffiti) dans un lieu autorisé (mais non légal) et 10 jeunes d'environ 14-15 ans commence à vouloir me chauffer. Moi, un peu naïf et sans aucune notion de combat de rue, me tire en vitesse après:

- m'être rendu compte qu'ils commencé à me volé mes bombes de peinture (2 au final)

- avoir reçu une droite en pleine face (saignement)

Arrivé chez moi je me rend compte qu'ils m'ont également pris mon appareil photo et mes cap (truc en plastique qu'on place sur la bombe pour faire sortir la peinture en appuyant dessus; environ 50)

Je ne suis pas allé porter plainte étant donné qu'à la base mon activité n'est pas légale.

Est-ce qu'il y a quand même qqc que je peut faire, juridiquement parlant.

Par **manue3741**, le **26/03/2008** à **21:43**

je pense qu'il faut quand mm porter plainte pour voir avec ton assurance si ya moyen d'avoir une indemnisation...

Par **Oceane**, le **28/03/2008** à **15:37**

C'est délicat.

Il faudrait porter plainte mais comme ton activité n'est pas légale, tu risques toi même d'avoir des problèmes.

Je ne peux malheureusement pas t'aider mais j'espère que ces personnes seront dénoncés.

Salutations.